

Un mot détourné de son sens

A la fois chargé d'une connotation négative et d'une puissance évocatrice peu commune, « mercenaire » est un des rares mots du langage contemporain dont la définition officielle n'a jamais cessé de s'éloigner de la réalité.

Le sens péjoratif que nous lui connaissons aujourd'hui est récent. Les concepteurs de la levée en masse avaient déjà préparé le terrain, en 1792. Mais c'est avec le développement des idéologies qui ont accompagné la révolution industrielle, pendant la seconde moitié du XIXe siècle, que la guerre des mots a exercé ses ravages. Pour grandir le bidasse, il fallait dévaloriser le mercenaire. Les propagandistes s'y sont attachés, avec une certaine réussite.



Aujourd'hui, il faut en convenir, ce terme a rarement pour but premier de valoriser celui qui en est gratifié.

Dans le monde du travail, il désigne celui qui se vend au plus offrant sans être accablé par le scrupule. On l'imagine volontiers sans foi ni loi, corruptible, méchant, froid et méprisant, prêt à tout sacrifier sur l'autel de ses intérêts, bref pas très sympathique.

Dans le métier des armes, rares sont ceux qui acceptent cette étiquette, et plus rares encore ceux qui la revendiquent, tant elle est lourdement chargée d'un sens négatif. Appât du gain, indiscipline, loyauté incertaine, constituent autant de stéréotypes qui, bien qu'ils ne traduisent que des comportements extrêmement marginaux chez les mercenaires, continuent de déformer l'inconscient collectif.

La réalité historique est toute autre : c'est précisément pour leur loyauté et leur fiabilité que les rois de France ont eu recours, pendant des siècles, à des troupes mercenaires, notamment écossaises et suisses, pour assurer leur sécurité immédiate. Outre leurs capacités techniques et professionnelles, ces troupes présentaient l'énorme avantage de ne pas être impliquées dans les querelles de pouvoir. L'histoire, revue et corrigée à la mode révolutionnaire, a opéré un retournement de sens, sans pour autant parvenir à gommer totalement la réalité profonde.

Les distinctions d'usage entre le militaire, organisé et efficace, et le mercenaire, braillard et indiscipliné, ne tiennent pas à l'épreuve des faits. Les succès d'Hannibal sur l'armée régulière romaine tiennent au moins autant à ses mercenaires qu'à ses éléphants.

Le mercenaire, c'est un peu le *Père fouettard* des armées modernes. On s'en sert pour assurer à bon compte la cohésion des troupes face à un ennemi commun, comme en témoigne le troisième couplet de notre Marseillaise :

Quoi ! ces cohortes étrangères

Feraient la loi dans nos foyers !

Quoi ! ces phalanges mercenaires

Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)

Dénoncer le mercenaire chez ses adversaires est la solution de facilité qui permet de laisser entendre à ses propres troupes que l'on mène une guerre juste. De nos jours, on ajoute « *terroriste* » à mercenaire, pour emplir d'effroi les braves gens et assurer la réprobation générale.

Le mercenaire est, nécessairement, à la solde d'intérêts étrangers (ce qui est savoureux, en pleine promotion de la mondialisation) et se rend coupable, forcément, de lâches agressions, quand ce ne sont pas des crimes. Que les habitués de ce genre de dénonciation prennent garde: dans le métier des armes, on est toujours le mercenaire de quelqu'un. Au petit jeu de la paille et de la poutre, les services de communication des armées modernes occidentales ont accumulé assez de bois pour être définitivement à l'abri des problèmes de charpente !

Enfin, cerise sur le gâteau, les *Tintinophiles* avertis n'ignorent pas que « *Mercenaire* » figure au registre des insultes du capitaine Haddock, en compagnie de « *Mamelouks* », esclaves mercenaires dont le coup d'Etat en 1250 a engendré une dynastie qui a régné sur l'Egypte pendant cinq siècles et demi, ou encore « *Bachi-Bouzouk* », mercenaire au service du gouvernement Turc jusqu'à la fin du XIXe siècle, sans parler du célèbre « *Zouave* » que certains n'hésitent pas à considérer comme un mercenaire au service de la France, et qui le fut

incontestablement au XIXe siècle, sous sa forme pontificale, au service du pouvoir temporel du pape.

On voudrait détourner les enfants de 7 à 77 ans de cette profession respectable qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

On l'aura compris, le mercenaire n'est pas toujours bien vu. Pourtant, il dispose aussi d'un extraordinaire capital de sympathie. Parfois même auprès de ses détracteurs, ce qui ne surprendra plus le lecteur lorsqu'il aura mesuré l'escroquerie mentale sur laquelle repose – l'opposition au mercenariat. C'est ainsi, par exemple, que dans un livre comme *Mercenaires S.A.*, qui par ailleurs sacrifie à la facilité journalistique en colportant de trop nombreux poncifs, erreurs et approximations recopiés dans la presse, transparaît une forme de fascination archaïque pour le mercenariat qui ferait presque oublier l'insuffisance de la réflexion.

Nous ne prétendons pas qu'il n'y a pas de « *vilains petits canards* » chez les mercenaires qui sont tout de même assez rarement des enfants de chœur. Si l'absence de scrupule reste un élément constitutif de la mentalité mercenaire telle qu'elle est perçue dans l'inconscient collectif, c'est qu'il y a eu des mercenaires qui ont correspondu à cette définition. Dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire stigmatise leur indifférence à la cause qu'ils servent « *pourvu qu'on les payât* ». Certes, ce profil se rencontre parfois. De nos jours, ces dérives sont l'œuvre de sociétés commerciales qui, pour certaines, proposent aux plus offrants des catalogues complets de services musclés, que l'on retrouve quasiment toujours là où il y a de la drogue ou du pétrole. Mais cette forme d'action ne constitue pas la norme du mercenariat et n'entre pas dans le champ de cette étude qui porte sur les guerriers et non sur les commerçants.

De même, nous ne prétendons pas que tous ceux qui se sont un jour retrouvés mercenaires d'occasion étaient toujours des professionnels de haut niveau. Du propre aveu de Mike Hoare, les volontaires anglo-saxons qu'il avait recrutés pour le Katanga comportaient « *pas mal de canailles* ». Ils ont d'ailleurs été refusés catégoriquement, deux fois, par le président katangais Tshombé, outré qu'on ait pu sérieusement recruter en son nom de telles loques. Mais transformer ces exceptions en représentants emblématiques du mercenariat relève d'une malhonnêteté intellectuelle indigne du métier d'informer, et pourtant fort répandue, à en juger par la complaisance avec laquelle certains journaux ouvrent leurs colonnes à cette propagande.



Qui sont les mercenaires ?

Depuis la plus haute antiquité, l'histoire du mercenariat se confond avec celle de la guerre. Sur presque tous les champs de bataille, des hommes ont servi sous un uniforme qui n'était pas celui de leur pays. Pour de l'argent car ils en manquent souvent, pour leurs idées car ils en ont parfois, le plus souvent pour l'aventure, presque toujours pour échapper à la paix.

Dans un monde épris de paix, l'existence de mercenaires peut troubler les esprits bien conditionnés. Mais la paix, ou plutôt le refus de la guerre, apanage des sociétés occidentales de la fin du XXe siècle, n'apporte aucun des rêves propres à satisfaire le besoin d'action d'une jeunesse normalement constituée. A l'image de l'Amérique du Nord, les sociétés occidentales ont tenté, avant d'être brutalement rattrapées par le réel, d'évacuer le risque de leur univers commun, réduisant la vie sociale à une simple addition d'égoïsmes.

C'est précisément pour échapper à ce carcan qu'il s'est trouvé des jeunes gens pour aller faire le coup de feu aux quatre coins du monde. Du Katanga aux Comores, en passant par le Yémen, le Biafra, le Bénin, l'Angola, le Tchad, Bob Denard et ses volontaires européens ont écrit de leur sang un chapitre complet de l'histoire du continent africain. En Birmanie, les volontaires français qui se sont battus avec les Karens ont laissé derrière eux un souvenir impérissable de dévouement et d'efficacité. En Croatie, en Bosnie, en Serbie, les volontaires étrangers ont sauvé l'honneur d'une Europe impuissante en mettant leur peau au bout de leurs idées.

Ceux qui sont tombés n'ont eu droit qu'à l'indifférence de leurs concitoyens, comme en témoigne l'attitude désolante de l'ambassade de France en Thaïlande suite à la mort d'un volontaire français, jeune ancien officier d'active, tué en Birmanie !

On l'aura compris, ils ne cherchent aucun avantage, si ce n'est le privilège de vivre debout, les armes à la main. Ils le font pour échapper à la soumission à l'ordre établi, au plan de carrière, à

la sécurité sociale, au conformisme étroit de leurs contemporains.

Brutes épaisses, soudards indisciplinés ? Ceux qui s'engagent à l'étranger sont rarement les « paumés » que l'on imagine au travers des clichés répandus par la presse et par quelques auteurs qui, à défaut d'avoir vécu le risque et l'aventure, racontent l'histoire des autres en se recopiant les uns les autres, colportant images d'Épinal et contre-vérités en toute tranquillité.

On trouve chez les mercenaires une représentation à peu près fidèle de la société, avec ses canards boiteux qui ne tiennent jamais bien longtemps et ses hommes d'exception, plus largement représentés. Avec aussi, il faut le dire, plus de courage et beaucoup plus de fierté que chez la moyenne de leurs concitoyens. Ce sont tout simplement des hommes, pour qui la vie est faite de risques et d'aventures, de grands espaces et de rêves vécus.

Une définition officielle insultante

Il serait vain d'établir une définition unanimement reconnue, indiscutable et définitive du mercenariat, tant les réalités du métier, les motivations des hommes et les impératifs de leurs employeurs ont évolué, et évolueront encore, au cours de l'histoire. Il convient cependant de savoir de quoi on parle.

Le duc de Manchester, dans un célèbre discours à la tribune de la Chambre des Lords, en 1775, définissait le mercenaire comme « *un homme qui se bat pour de l'argent dans une cause qui ne le concerne pas* ») Ce bon mot, qui traduit peut-être assez bien le pragmatisme anglo-saxon, reste très loin de définir la réalité du mercenariat. Il en a pourtant inspiré la définition officielle.

« *Mercenaire : personne recrutée pour combattre dans un conflit armé, bénéficiant d'avantages matériels supérieurs à ceux des combattants habituels, et n'étant pas ressortissante d'une des parties en conflit.* » Cette définition tarabiscotée s'est largement répandue dans les dictionnaires - pas tous, heureusement - après avoir germé dans les esprits tordus qui règnent sur les organismes internationaux.

Directement inspirée par la *Convention sur l'élimination des mercenaires en Afrique*, adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine le 2 juillet 1977, (juste après l'opération de Bob Denard au Bénin) puis reprise par la résolution 44/34 de l'Assemblée générale de l'O.N.U. le 4 décembre 1989 (juste après la mort du président comorien Ahmed Abdallah, pour laquelle Bob Denard a été acquitté), cette définition est à la fois insuffisante, fautive et insultante.

Mais elle s'impose de fait, au moins juridiquement, à toute personne suspectée d'exercer cette activité. En effet, même si la *Convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires* issue de cette résolution n'est pas encore ratifiée en 2002 par un nombre suffisant d'Etats pour entrer en vigueur, la définition qui suit a été subrepticement intégrée dès le 8 juillet 1977, moins d'une semaine après son adoption par l'O.U.A., au premier protocole additionnel aux conventions de Genève :

Article 47 - Mercenaires

1. Un mercenaire n'a pas droit au statut de combattant ou de prisonnier de guerre.
2. Le terme « mercenaire » s'entend de toute personne ;
3. qui est spécialement recrutée dans le pays ou à l'étranger pour combattre dans un conflit armé ;
4. qui prend une part directe aux hostilités ;
5. qui prend part aux hostilités essentiellement en vue d'obtenir un avantage personnel et à laquelle est effectivement promise, par une Partie au conflit ou en son nom, une rémunération matérielle nettement supérieure à celle payée à des combattants ayant un rang et une fonction analogues dans les forces armées de cette Partie;
6. qui n'est pas ressortissant d'une Partie au conflit, ni résident du territoire contrôlé par une partie au conflit ;
7. qui n'est pas membre des forces armées d'une Partie au conflit ; et
8. qui n'a pas été envoyée par un Etat autre qu'une Partie au conflit en mission officielle en tant que membre des forces armées dudit Etat.

C'est l'alinéa 1 qu'il faut lire et méditer avant de boucler son sac... Allez trouver des volontaires avec cela !

Le reste est du charabia pour fonctionnaire international n'ayant jamais entendu siffler que les balles de golf ou de tennis. Mais le danger réside dans la traduction libre qui risque d'en être faite dès qu'un présumé mercenaire sera capturé. Il s'agit en fait d'une véritable incitation au meurtre.

Nous ne sommes pas loin de la déclaration de l'avocat général soudanais lors du procès du célèbre « *mercenaire de la charité* » Rolf Steiner à Khartoum le 9 novembre 1971 :

- Un homme de guerre ne peut pas être un humaniste. La clémence pour Steiner serait nocive. Sa condamnation doit servir de leçon aux autres mercenaires et convaincre ainsi le monde que l'Afrique est bien décidée à se débarrasser de ses pareils. Au nom de tous les peuples africains libres, je réclame la mort pour l'accusé.

Et l'argent dans tout cela ?

A l'exception des pilotes engagés dans les Brigades internationales pendant la guerre d'Espagne pour un salaire mirobolant et des conditions de vie largement plus confortables que celles de leurs collègues espagnols, rares sont les mercenaires modernes qui peuvent se targuer d'avoir obtenu des « *avantages matériels supérieurs à ceux des combattants habituels* ».

Lorsqu'ils attachent une certaine importance à leur salaire, c'est pour prendre la mesure de la considération qui leur est portée. Il faut croire qu'elle n'est pas toujours très élevée... Aux Comores, un officier de la Garde Présidentielle gagnait trois à quatre fois moins qu'un coopérant militaire français du même grade, pour un travail et des responsabilités sans commune mesure. Pour aller se battre au profit du peuple Karen opprimé par la junte birmane, les volontaires français payaient leur voyage et n'ont jamais touché la moindre solde, tout comme ceux qui se sont battus en Croatie.

Il y eût, bien sûr et heureusement, des cas où les mercenaires gagnèrent correctement leur vie, et ce n'est que justice. Se battre pour une cause n'exclut pas la nécessité de vivre. Seuls les gens fortunés peuvent prétendre au désintéressement absolu...

De plus, l'importance de la solde devrait être considérée comme un gage de sérieux de l'employeur, et devrait exclure du marché les marchands de chair à canon à la petite semaine.

- Vous serez riches... en souvenirs !

Ainsi Bob Denard ponctuait-il, en 1988, son annonce aux cadres européens de la Garde Présidentielle comorienne d'un retard prévisible dans le versement des soldes. Pas un seul n'est parti. La personnalité attachante du plus célèbre chef mercenaire français n'y est probablement pas étrangère... N'oublions pas cependant que les révoltes, ou les rares défections de mercenaires au cours de l'histoire, ont toutes pour origine des problèmes d'engagements non tenus en matière de solde, à une exception près - anglaise - qui n'a pas été loin de coûter la vie à Bertrand du Guesclin.

On a beaucoup glosé sur l'appât du gain prétendument constitutif de la mentalité mercenaire. C'est aller un peu vite en besogne. En effet, les mercenaires présentent sur ce sujet les mêmes caractéristiques que les autres soldats, et même que tous les employés civils du monde entier : il faut les payer, sinon ils ne peuvent pas vivre.

En janvier 1477, Charles le Téméraire a peut-être payé de sa vie cet « oubli », en négligeant de tenir ses engagements envers les mercenaires du condottiere Campobasso autrement que par des mots. Ils le quittèrent devant Nancy, où il fut battu, et tué, par d'autres mercenaires, régulièrement payés ceux-là : les Suisses.

Peut-on sérieusement reprocher à quelqu'un de ne pas faire un travail pour lequel on ne le paye pas? Ce qui est certain, c'est que l'acte de Campobasso fut jugé légitime en Italie. Il y fut à nouveau employé, scrupuleusement payé et le service qu'il rendit donna toujours satisfaction à ses clients. Le prix s'oublie, la qualité reste.

Il se trouve toujours des petits malins pour critiquer le prix du sacrifice, comme s'il ne fallait considérer le salaire comme normal que chez ceux qui ne risquent rien pour le gagner. Ainsi Louvois disait à Louis XIV :

- Avec tout ce que lui ont coûté les Suisses, Votre Majesté aurait pu paver d'or une route de Versailles à Bâle !

Il s'attira la cinglante réponse de Pierre de Stuppa, lieutenant-général des Suisses et Grisons :

- Mais avec tout le sang que les Suisses ont versé au service de Votre Majesté, on aurait pu remplir un canal allant de Bâle à Versailles !

On attribue souvent à Surcouf, comme le fait Louis Garneray dans ses mémoires, parfois à Henri IV sous une autre forme, mais aussi à d'autres moins connus, cette méprisante réplique à un officier anglais lui reprochant de se battre pour l'argent, alors que lui ne combattait que pour l'honneur et pour la gloire :

... *Nous combattons chacun pour acquérir ce qui nous manque !*

Quel que soit le véritable auteur de ces propos et les circonstances dans lesquelles ils ont été tenus (car là aussi plusieurs versions s'affrontent), voilà proprement résumé le lien à l'argent qu'entretiennent les mercenaires modernes.

Mercenaires et « volontaires internationaux »

La distinction entre mercenaires et volontaires internationaux traduit l'embarras des organisations internationales et des « bien pensants » face à la réalité du phénomène mercenaire. Devant l'impossibilité d'y mettre fin, il a fallu distinguer les « bons » et les « mauvais » mercenaires, selon qu'ils soutiennent des causes estampillées « justes » ou non. Même si cette distinction ne tient pas à l'examen de la réalité, elle s'ancre jour après jour dans les esprits, qu'elle continuera longtemps à polluer.

Pour résumer, un mercenaire, c'est un méchant ; un volontaire international, c'est le contraire. Un mercenaire soutient des causes injustes et des dictatures ; il contribue à l'écrasement des minorités et entrave le processus démocratique... Un volontaire international, c'est le contraire. On peut même pousser le bouchon jusqu'à expliquer qu'il maintient la paix, qu'il accompagne la transition démocratique et tout le tremblement.

Jusqu'à la chute du mur de Berlin, les mercenaires étaient ceux qui s'opposaient par les armes à l'expansion des dictatures marxistes. Les volontaires internationaux, c'était le contraire. Depuis la chute du mur, c'est presque la même chose, mais il faut remplacer « dictatures marxistes » par « *Nouvel Ordre Mondial* ». C'est ainsi qu'à l'automne 2001, nous apprenions, avec consternation, de la bouche de Bernard-Henri Lévy, que les Talibans étaient des « *mercenaires fascistes* » (sic). Les volontaires internationaux, ce sont ceux qui « *pensent* » comme Bernard-Henri Lévy.

Pour les reconnaître, ce n'est pas évident. Le volontaire international, mieux payé, sera peut-être un peu plus gras, mais cela ne fonctionne pas à tous les coups. Le volontaire international parle anglais avec l'accent texan. Lorsqu'il parle français, on pourra le reconnaître à son accent canadien. Le mercenaire, lui, n'a pas de déclaration à faire. On ne sait donc pas quelle langue il parle. Ce moyen n'est pas très fiable car il y a des exceptions. En revanche, il y a un truc infaillible : lorsqu'il rentre chez lui, le volontaire international est accueilli à l'aéroport par sa famille. Le mercenaire a plus de chances d'être accueilli par la police. Pour les plus patients, cinquante ans après, les volontaires internationaux obtiennent le statut d'anciens combattants, des tas de médailles et la reconnaissance de la nation. Les mercenaires non.

Un exemple historique, pour mettre fin à cette comparaison, permet de mieux cerner l'incroyable hypocrisie de cette distinction. Au Biafra les Allemands de l'Est et les Britanniques qui descendaient les avions de la Croix Rouge ou mitraillaient les hôpitaux pour le compte du Nigeria étaient des volontaires internationaux. Ceux qui, comme Rolf Steiner, combattaient pour protéger les Populations civiles biafraïses étaient des mercenaires. Bernard Kouchner, qui n'était pas encore le jeune créateur de *Médecins sans frontières*, ne s'y est pas trompé en évoquant à l'époque les « *mercenaires de la charité* ».

Le vrai sens de « mercenaire »

Revenons aux sources. L'origine limpide du mot mercenaire, le latin *mercenarius*, impose son sens premier : « *qui travaille pour un salaire convenu* ».

Un contresens largement répandu, et certainement pas innocent, a jeté le trouble sur son étymologie: c'est le mot latin *merces*, *mercedis* - salaire, prix, récompense - et non pas *merx*, *mercis* -marchandise - qui est à l'origine de mercenaire. Ces deux racines, bien qu'elles soient très proches, induisent un sens radicalement différent. Ce coup de baguette magique, qui transforme le salarié en marchandise, préfigure peut-être la société marchande, mais porte gravement atteinte à la dignité du mercenaire, qui se trouve souvent être son seul bien durable.

Un mercenaire est donc un salarié. Cela ne suffit pas à le caractériser totalement, mais c'est un point de départ. Ce sens initial a évolué selon deux axes distincts dont le mélange, parfois pas très subtil, a permis aux salisseurs de mémoire de réaliser leurs basses œuvres.

D'une part, « *mercenaire* » exprimait tout simplement la recherche d'une juste rétribution avant de signifier l'intérêt, l'avidité du gain. L'histoire ecclésiastique, par exemple, fourmille ainsi, sans que ce qualificatif ne soit péjoratif, de « *prêtres mercenaires* » qui, n'étant attachés à aucun service régulier, prêtaient leur ministère aux titulaires qui les rétribuaient. Il faut convenir que cette acception du terme « *mercenaire* » est devenue, au fil du temps, surtout depuis la fin du XIXe siècle, largement péjorative.

D'autre part, « *mercenaire* » a très vite désigné un « *soldat qui sert à prix d'argent un gouvernement étranger*. »

L'importance de la demande de bras armés sur le marché international du travail a en effet permis très tôt d'organiser, presque de réglementer, cet honorable métier, ainsi que d'en préciser le salaire, les droits et les obligations. En ce sens, les mercenaires sont peut-être les inventeurs de la Convention collective.

Une activité fort ancienne

Les mercenaires existent depuis que les hommes font la guerre, c'est-à-dire depuis fort longtemps. Certains voient dans le mercenariat le deuxième, d'autres le troisième « *plus vieux métier du monde* ». Ils ont probablement raison, et peut-être même est-ce le plus vieux. Mais les mercenaires sont souvent, par nécessité, bien élevés : la politesse, cela ne coûte pas cher et cela économise les cartouches. Alors ils se contentent d'accepter une place sur le podium, quel que soit l'ordre entre prostitution, espionnage et mercenariat.

Pendant toute l'Antiquité classique, et probablement bien avant, l'emploi de troupes d'origine étrangère à la cité ou à l'Etat qu'elles servaient fut donc presque systématique, d'abord dans les républiques maritimes du bassin oriental de la Méditerranée, puis à peu près partout dès lors que les usages d'emploi de ces troupes furent codifiés.

Ces républiques, disposant d'un faible nombre de citoyens, se révélaient incapables de

défendre, avec leurs seules ressources humaines, un domaine politique ou commercial souvent étendu. Ajoutons que les exigences du service des armes paraissaient souvent trop lourdes et trop dangereuses à des commerçants épris surtout de vie tranquille et luxueuse. Tel fut le cas de Tyr et des autres villes phéniciennes.

Très vite s'est posé le problème du salaire de ces troupes. Ne se satisfaisant plus de promesses de gains hypothétiques, elles pouvaient devenir une véritable menace pour leurs employeurs initiaux, des commerçants levantins qui leur avaient fait miroiter une vie meilleure et tenaient rarement leurs engagements.

Il a donc fallu codifier, organiser, mettre en place des grilles de salaire. De cette organisation est né le mercenariat, qui fait référence à un salaire précis et convenu à l'avance. C'est ce qui a permis son extension à l'ensemble des cités civilisées, jusqu'à Athènes et même Sparte, cité guerrière par excellence, qui ne rechignait ni à employer des mercenaires lorsque c'était nécessaire, ni à en envoyer à l'étranger. On vit même certains soldats spartiates offrir leurs services à l'étranger dans le seul but d'alimenter les caisses de l'Etat. C'est ainsi que l'ami et protecteur de Xénophon, le roi Agésilas, par exemple, fut mercenaire en Asie mineure et en Egypte.

Il est donc faux de prétendre que l'emploi de mercenaires durant cette période a souvent accompagné la fin des civilisations dominantes. Au contraire, le mercenariat, qu'il ne faut pas confondre avec la levée de troupes coloniales ou supplétives, a souvent accompagné l'expansion des civilisations antiques, tout comme plus tard les condottieres accompagnèrent la Renaissance italienne.

Soldats libres

La différence entre le mercenaire et le soldat qui, comme son nom l'indique, touche une solde, ne saute pas aux yeux. A la limite, le terme de mercenaire pourrait d'ailleurs aussi bien s'appliquer à tout combattant recevant une solde.

Le terme soldat désigne « *un militaire qui touche une solde payée régulièrement par le prince ou par le pays qu'il sert* ».

Sans doute faut-il voir dans la régularité de la solde la différence essentielle entre le soldat et le mercenaire. Il faut convenir que l'emploi et le salaire du mercenaire se caractérisent souvent par une certaine précarité... Notons qu'en bon Français, celui qui perçoit une solde est soudoyé ou stipendié, et qu'avant de s'appeler soldat, il était soudard ce qui n'est pas plus laudatif que mercenaire.

Rappelons enfin que la dénomination de soldat ne fut donnée couramment aux gens de guerre qu'à partir du XVI^e siècle. Mercenaire bénéficie donc d'une incontestable antériorité.

Si l'emploi de la locution « *soldat de fortune* » remplace aujourd'hui souvent le terme « *mercenaire* », ce n'est pas non plus par hasard. Il est clair que le mercenaire est d'abord un soldat, mais cela ne suffit pas à le définir correctement. De même que la qualité d'étranger.

A ce compte, les troupes que l'ONU déploie dans le monde entier mériteraient ce qualificatif. Or il ne semble pas qu'elles s'en soient souvent montrées dignes.

Un mercenaire est donc un soldat, souvent un soldat d'origine étrangère au peuple qu'il sert, mais il est plus que cela. C'est, toujours, par essence, un volontaire. Servant sous un uniforme qui n'est pas nécessairement celui de son pays, il choisit sa cause, son combat, son camp, parfois ses chefs : c'est un soldat libre.

« On peut nous appeler « mercenaires », « affreux », en tout cas, nous, nous sommes des hommes libres qui avons choisi le camp pour lequel nous nous battons. Beaucoup de soldats de métier ne peuvent en dire autant ! » Ainsi se définissait Bob Denard, en 1967, dans une déclaration à l'hebdomadaire Paris-Match.



Bob DENARD

Soldats sans frontières

On le voit, définir le mercenariat n'est pas chose aisée. Le mot « *mercenariat* » est d'ailleurs curieusement absent de la majorité des dictionnaires. On trouve sur les mercenaires autant de définitions plus ou moins pertinentes que de personnes ayant travaillé sur le sujet, autant de justifications plus ou moins satisfaisantes que de causes à défendre, autant de dénonciations plus ou moins fondées que d'intellectuels fatigués épuisant le filon de l'indignation. Mais rien, ou presque, sur leur activité qui, jusqu'à preuve du contraire, est le mercenariat.

Partons du plus simple : comme l'artisanat est le métier de l'artisan, le mercenariat est le métier du mercenaire. Mais quel est ce métier ? Comme à propos de toute activité humaine, il

faut pour le comprendre le définir par son utilité sociale. De ce point de vue, le mercenariat est une prestation de service qui se traduit, au delà des causes, des motivations, des événements, des modes de recrutement et de rétribution, par la mise à disposition d'une force armée privée auprès de ceux qui en éprouvent le besoin.

C'est la définition que nous retiendrons, car elle est la plus conforme à la réalité historique. Cette force armée peut se limiter à un individu, c'est arrivé, ou à un petit groupe. Elle peut aller jusqu'à de gigantesques armées ; c'est également arrivé souvent, et pas seulement dans l'Antiquité. Elle peut servir à faire la guerre, mais aussi à l'éviter. Elle peut servir à garder un chef d'Etat, mais aussi à le renverser. D'après la logorrhée officielle, elle peut servir à opprimer un peuple; le plus souvent, elle l'aide au contraire à se libérer.

On peut objecter des exceptions à ces définitions, comme par exemple l'existence d'un mercenariat d'Etat. Elles ne font que confirmer la règle. Une force armée privée peut très bien servir des intérêts publics, ou même s'intégrer dans une armée nationale, comme les Suisses ou les Écossais au service des rois de France. Il peut même y avoir du « *public* » dans cette force « *privée* ». Les Suisses étaient envoyés officiellement par leurs cantons ; la Légion étrangère, unité régulière, intègre dans ses rangs des soldats étrangers, qui sont de fait des mercenaires ; il est arrivé aux rois de fournir aux corsaires des bateaux, des officiers ou des moyens, et dans tous les cas l'État bénéficiait de leurs activités. Les exemples peuvent être multipliés à loisir. Disons donc pour simplifier que plus la force est privée, plus elle est « *mercenaire* ».

De même, le fait que les mercenaires aient souvent servi le bien public au delà d'éventuels intérêts particuliers n'altère en rien la validité de cette définition. Les avantages moraux peuvent s'ajouter aux avantages matériels sans pour autant rendre le métier insupportable.

Bob Denard, lorsqu'il est interrogé sur le sujet, résume parfaitement cette réalité :

- *C'est notre honneur de porter les armes pour le compte de ceux qui ne peuvent pas le faire.*

De ce point de vue, même les combattants occasionnels d'une seule cause peuvent et doivent être considérés comme des mercenaires à partir du moment où ils apportent un soutien armé en dehors du cadre strictement officiel de leur État d'origine. Ainsi, par exemple, La Fayette, militaire français en mission officielle auprès des *insurgents* américains, ne fut pas un mercenaire, même s'il n'en fut pas loin ; en revanche, l'engagement de Malraux auprès des républicains espagnols fit incontestablement de lui un mercenaire, que cela plaise ou non.

Si la formule n'avait pas été galvaudée par son attribution à toutes sortes de professions à l'utilité réelle parfois contestable, on pourrait considérer les mercenaires comme des « *soldats sans frontières* ». De fait, la devise que portent les mercenaires français sur leur insigne de béret est *Orbs Patria Nostra* : le monde est notre patrie.

Les motivations peuvent être extrêmement différentes et s'ajouter les unes aux autres. L'engagement peut être fondé sur des raisons idéologiques, politiques ou religieuses. Dans cette catégorie entrent, par exemple, les Brigades internationales de la guerre d'Espagne et l'organisation islamiste Al-Qaïda. Le goût de l'aventure a été, et reste souvent, le moteur de

bien des mercenaires. La recherche de la fortune, matérielle ou morale, est également souvent présente, tout comme la volonté de servir à quelque chose, de « *faire quelque chose de bien* » sous-tend moralement bien des engagements.

Démêler l'écheveau très complexe de ces motivations représenterait beaucoup de travail et n'offrirait qu'un intérêt limité. Ce qui compte, c'est le résultat. On a vu d'authentiques crapules se comporter en seigneurs. On a aussi vu l'inverse. Ce que l'on a vu le plus souvent, c'est qu'une poignée d'hommes décidés peut changer le cours de l'histoire. Aucun système de domination mondiale ne peut effacer cette réalité. Byzance en son temps n'y est pas parvenue, alors les « *grands* » du XXI^e siècle peuvent toujours courir...

Les chefs qu'on mérite...

Les chefs mercenaires sont souvent des chefs improvisés. Parfois élus, à l'instar de Xénophon qui passa ainsi du statut de correspondant de guerre à celui de général et de nombreux capitaines flibustiers de la grande époque aux Caraïbes, ils s'imposent le plus souvent par leur charisme. L'exemple le plus emblématique est celui de Bob Denard à qui il est arrivé de s'attribuer lui-même les galons correspondant à sa fonction. Jacques Lantier, dans *Le temps des mercenaires*, constate la même réalité : « *à quelques exceptions près, les chefs ne furent pas d'anciens officiers sortis des écoles militaires, mais des sous-officiers ayant gagné leurs galons sur le terrain, au baroud, pistolet au poing. Au Congo d'abord, au Yémen, au Biafra, on leur donna de nouveaux grades en fonction de leurs qualités de chefs de bande...* »

Bien sûr, de prestigieux officiers des armées régulières ont terminé leur carrière militaire comme chefs mercenaires. On pense ici à Roger Faulques, ancien officier emblématique du 1^{er} BEP en Indochine et du 1^{er} REP en Algérie, véritable chef des « *Affreux* » du Katanga puis des mercenaires français au Biafra ; on pense également à « *Loulou* » Martin, également ancien officier légionnaire-parachutiste, devenu général commandant la Garde présidentielle gabonaise. Mais il est clair que, toujours, c'est la valeur personnelle de ces chefs plus que le poids de leurs anciens galons qui les transforma en figures mythiques du mercenariat.

Chez les mercenaires, encore plus qu'ailleurs, on a les chefs qu'on mérite.

Des pseudonymes souvent révélateurs

On a aussi les noms que l'on mérite. Comme à la Légion, dont l'origine mercenaire ne fait aucun doute, les mercenaires travaillent le plus souvent sous pseudonyme. Aux yeux de leurs détracteurs les plus malhonnêtes, cela traduit la volonté de se cacher sous d'autres noms pour accomplir leurs méfaits en toute impunité. Foutaise.

Le pseudonyme traduit tout simplement la naissance d'un homme nouveau. Libéré du poids du passé, que le vieil homme qu'il était quelques minutes auparavant a rangé au placard, le nouvel homme peut se consacrer entièrement à sa tâche. A la différence du nom, le pseudonyme est choisi par l'intéressé. Il révèle souvent la personnalité de celui qui en use.

Ce n'est pas toujours nécessaire. Ainsi, il n'est pas rare que les volontaires prennent pour pseudonyme leur prénom, ou même leurs initiales. D'autres utilisent le nom de leur mère, ou

de leur grand-mère. Certains trouvent leur modèle dans la littérature et endossent le nom, d'un personnage ou d'un écrivain.

Il y a tout de même certaines limites. Ainsi, à la Garde Présidentielle des Comores, les pseudonymes à consonance germanique ou russe étaient interdits. Il est vrai qu'entre le front de l'Est et l'univers tropical des Comores, il y avait un monde...

De même, on a vu assez peu de volontaires en profiter pour s'anoblir ou pour s'attribuer indûment des patronymes célèbres. Ce serait plutôt l'inverse.

Les mercenaires victimes des idéologies

Pendant toute l'histoire connue, jusqu'à la Révolution française, le mercenariat a été la règle et la conscription l'exception. Sans devenir une partie de plaisir, les bagarres entre États conservaient une certaine mesure. On rasait un village, on détruisait une ville, on pillait. Parfois sans modération, jamais on n'exterminait un peuple entier.

C'est vers la fin du XVII^e siècle que les exigences de la politique conduisirent à la volonté de constituer des armées plus nationales, sans pour autant fermer la porte à l'efficacité. C'est ainsi qu'un tiers des armées de Louis XV était constitué de régiments étrangers, achetés ou loués « *clefs en mains* ».

Puis l'idéologie égalitaire s'en est mêlée et a imposé la conscription. Tous égaux ! Ce fut le début du carnage.

Le conscrit de l'An II a tenté de tuer le mercenaire. C'est là son plus grand crime. Car la guerre est devenue totale, idéologique et exterminatrice. Ceux qui, au nom des valeurs d'humanisme et de liberté ont imposé la levée en masse, le peuple en armes et la destruction du vieil ordre portent une responsabilité écrasante. Jusque-là relativement limités, les conflits n'ont pas tardé à embraser l'Europe entière, avant de dégénérer en guerres mondiales.

Quelques années après le début de la conscription en France, l'Europe était à feu et à sang. En 1866, l'Allemagne s'y mettait, et l'Angleterre en 1914. La fine fleur de la jeunesse européenne s'entre-tuait alors par millions dans les tranchées de la Marne, de la Somme, de Verdun... Personne n'a jamais été jugé pour cela.

Face à l'hypocrisie moderne

En revanche, les procès de mercenaires, vrais ou supposés, n'ont pas manqué, à commencer par le plus célèbre d'entre eux, Bob Denard, condamné à cinq ans de prison avec sursis pour avoir tenté, pour le compte de plusieurs États dont la France, de renverser le régime marxiste et sanglant de Mathieu Kérékou au Bénin, puis poursuivi (et, tout de même, acquitté) pour la mort du président comorien Ahmed Abdallah.

Au Soudan, fin 1971, Rolf Steiner fut condamné à mort au terme d'une hallucinante parodie de procès. « *Mais par la grâce de notre généreux président, la peine de mort a été commuée en vingt ans de détention criminelle* », lui annonça-t-on. Il fallut l'intervention de la République

Fédérale d'Allemagne pour qu'il soit libéré trois ans et demi plus tard.

En Angola, en juillet 1976, le « *colonel Callan* » et trois autres combattants furent condamnés à mort et exécutés pour « *crime de mercenariat* » et « *crime contre la paix* ». Neuf autres, britanniques et américains, écopèrent de seize à trente ans de prison. Même si cette affaire est un peu en marge par rapport aux grandes opérations mercenaires modernes, le procès de Luanda sanctionne un précédent historique dont il est nécessaire de tenir compte : ce sont les premières véritables représailles juridiques organisées par un État contre le mercenariat. D'autres suivront, n'en doutons pas.

Les condamnations médiatiques larmoyantes du mercenariat ne manquent pas non plus: de la presse « *bien-pensante* » aux organisations internationales, on s'indigne vertueusement à chaque fois qu'une poignée d'hommes décidés tente de changer le cours de l'histoire dans une république bananière.

On ne peut manquer d'être frappé par la consternante pauvreté des arguments déployés par des groupes de pression qui mènent régulièrement et activement campagne pour la ratification française de la convention anti-mercenaire de l'ONU.

La logorrhée la plus édifiante, monument de malveillance et de contre-vérité, est de François-Xavier Verschave, spécialiste autoproclamé de la question, auteur d'ouvrages qui, paraît-il, font référence auprès d'un public non averti. Un seul exemple suffira, tiré d'un document nommé *Mercenaires : Halte là ! « Au Biafra en 1967, les mercenaires français sont intervenus pour entretenir une guerre ayant pour but de miner le Nigeria, géant anglo-saxon. Cette intervention a eu pour conséquence directe le prolongement de la guerre civile et de la famine provoquant la mort de centaines de milliers de Biafrais. »* (sic !)

En clair (ceux qui connaissent un peu l'histoire du drame biafrais apprécieront) Verschave regrette que les mercenaires français aient retardé l'extermination du peuple biafrais. En suivant ce raisonnement jusqu'au bout, il ne faut pas se défendre car cela prolonge les souffrances. A ce compte, les volontaires des Brigades internationales pendant la guerre d'Espagne sont des assassins, tout comme, plus tard, ceux des Forces Françaises Libres, car ils ont contribué à prolonger la guerre !

A la fin de son journal de marche au Zaïre, début 1997, le chef du groupe de mercenaires qui s'opposa à la folie sanguinaire de Kabila notait : « *Tout au long de cette opération, j'ai mesuré la distance qui nous séparait des stéréotypes véhiculés sur notre action dans les milieux « bien-pensants ». A les entendre, nous serions des prédateurs de l'Afrique, guidés par l'appât du gain, sans scrupules, voire pour certains des tueurs psychopathes. Au contraire, partout où nous sommes passés, les populations ont vu en nous la garantie d'une conduite irréprochable. Là où nous sommes restés, les civils sont venus se mettre sous notre protection, naturellement, sans hésitation et sans crainte, certains à juste titre que notre présence garantissait leur sécurité.* » Là réside certainement une des principales caractéristiques des mercenaires français en Afrique.

Rendre les mercenaires responsables des conflits qui ravagent le monde procède de la même incongruité que prétendre interdire les armes au prétexte que les criminels peuvent s'en servir.

De même que ce n'est pas l'arme qui commet le crime, mais bien le criminel lui-même, ce n'est pas le mercenaire qui est fauteur de guerre, mais bien le politique qui continue ainsi son action « *par d'autres moyens* », nous dit Clausewitz.

A une époque où les frappes « *chirurgicales* » ne semblent porter ce nom que parce qu'elles remplissent les hôpitaux de victimes civiles, il faut une bonne dose d'hypocrisie pour justifier les crimes commis au nom de la morale occidentale, et en même temps condamner le mercenariat dont l'un des effets majeurs, tout au long de l'histoire, a été de limiter l'ampleur des conflits en les résumant à une explication entre professionnels.

Combien de victimes, tant militaires que civiles, auraient pu être évitées depuis le moulin de Valmy, si l'on n'avait pas réussi à faire croire que c'est le peuple en armes et non la diarrhée qui eut raison des armées de Brunswick ? Le discours autorisé dévalorise les mercenaires, car ils sont la mauvaise conscience des héritiers de l'idéologie dite « *des Lumières* », au nom de laquelle les soldats doivent se faire tuer, pour un salaire dérisoire, au profit d'un « *bien* » absolu que les puissances financières tentent d'imposer au monde entier, tant il est vrai qu'elles ne sont pas pressées de partager leurs « *biens* » relatifs.

On ne s'étonnera donc pas que les mercenaires soient souvent mal vus des autorités tant « *morales* » que politiques. On ne s'en inquiétera pas non plus car, comme l'écrivait Jean Lartéguy, « *ils ne se soucient que fort peu de l'opinion de leurs contemporains. C'est en cela qu'ils diffèrent des autres hommes* ».

Mais cette parenthèse anti-mercenaire, malgré son coût humain et ses conséquences désastreuses, n'a pas tué le mercenariat. Tôt ou tard, le réel refait toujours surface et terrasse les idéologies.

Un réel que Roger Bruni, ancien de Dien Bien Phu, figure emblématique du mercenariat français en Afrique, résumait ainsi :

« *Article 1: le mercenaire est un seigneur.*

Article 2: un seigneur ne peut être que mercenaire ».

François-Xavier SIDOS

François-Xavier Sidos est un ancien officier de la Garde Présidentielle des Comores sous les ordres de Bob Denard. Il a publié en 2002 un ouvrage consacré à l'histoire des mercenaires, « Les soldats libres - La grande aventure des mercenaires » (Éditions de l'Æncre).